

21/05/2021

Ministère de la Transition Écologique
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Ministère de la Mer

LES OPA SUR TOUS LES FRONTS

Deux réunions spécifiques OPA viennent de se tenir avec le Ministère, présidées par le DRH, M. Jacques CLÉMENT. Le 7 mai nous a été présentée la part du (maigre) gâteau réservé aux OPA dans le cadre de la revalorisation du Régime indemnitaire (RI) des personnels du Ministère, dont le budget global s'élève à 7,2M€. Le 19 mai, s'est tenue la 3^{ème} réunion du chantier statutaire inscrit à l'agenda social, avec une proposition de simplification d'écriture du Décret de 65.

Présents pour FORCE OUVRIÈRE aux deux réunions : Jean MARINHO DIAS, Patrice MOTTNER, Arnaud GEOFFROY, Koumar MOHANAS, Laurent BEAUFILS, Fabien FAVORINUS et Vincent ROLLAND.

Réunion sur le RI des OPA pour 2021 : **Le partage de la Misère...**

L'Administration nous avait envoyé au préalable une comparaison de notre RI avec celui des autres corps du Ministère (ITPE, TSDD, PE). Ils espéraient ainsi nous faire passer une fois de plus pour des nantis, essayant de justifier le maigre budget alloué aux OPA : 300 000 € à se partager entre tous les OPA, et encore, les OPA MAD des Collectivités en sont exclus...

Comme modalité d'attribution, il nous a été proposé d'augmenter la Prime de Rendement (PR) de 1 %, basée sur l'envoi d'une enveloppe spécifique à chaque Service, dont le montant est calculé sur une moyenne de PR comprise entre 8,7 et 9,7 % mais laissé à la discrétion, pour sa distribution des Chefs de Service, le tout géré par une note interne... bref, une usine à gaz inégalitaire. Du coup, le DRH n'a pas été en mesure de nous dire clairement combien chaque OPA allait toucher...et même, si tous les OPA pouvaient espérer l'avoir...

FORCE OUVRIÈRE a dénoncé en préalable la méthode qui consiste à présenter aux représentants syndicaux de chaque Corps le bien-fondé du partage du maigre « gâteau » financier prévu pour le RI en 2021. Avec si peu de budget, avec un partage qui se dit « égalitaire », il ne peut y avoir que des déçus...

Les OPA sont actuellement en discussions statutaires et nous avons démontré au DRH le retard pris avec leur RI, par rapport aux autres catégories de personnels du Ministère. Nous espérions qu'un budget spécifique était prévu pour les OPA afin de rattraper leur retard de rémunération, en vue d'une homologation avec les grilles de la Fonction publique, dans la perspective éventuelle de leur fonctionnarisation. Nous avons dénoncé cette aumône qui ne fait qu'accentuer notre déficit de rémunération. Un arbitrage sera bientôt rendu par le Ministère.

Réunion sur le Décret de 65 du 19 mai : **Sommes restés par politesse...**

Cette réunion, prévue depuis mars, fait partie du chantier de rénovation statutaire inscrit à l'agenda social du Ministère. Deux jours seulement avant la réunion, un projet de « simplification » du Décret n°65-382 du 21 mai 1965 nous a été envoyé.

FORCE OUVRIÈRE a clairement réagi, d'une part sur le non-respect des délais d'envoi des documents, mais surtout, a vivement exprimé sa désapprobation sur leur contenu, par rapport à son positionnement lors de la première réunion sur ce sujet, le 11 décembre 2020 (voir la déclaration FO en annexe).

L'Administration propose un « *toiletage* » du Décret de 65, tout en nous disant que le recrutement d'OPA n'est strictement plus autorisé par Bercy ! De plus, ce *toiletage* est surtout une simplification pour faciliter la gestion des OPA pour les RH des Services...

Pire, certaines propositions de modification sont « *dangereuses* » car elles s'attaquent aux droits et acquis des OPA, dans le domaine des prérogatives des CCOPA sur les promotions, mais également sur la garantie de leur rémunération.

Les OPA et les autres Ouvriers du Ministère (Aviation civile, Météo-France et IGN) ne sont pas dans les LDG (lignes directrices de gestion) pour la gestion de leurs promotions, et à ce titre les CCOPA ont encore la main pour donner leur avis. Nous serons très attentifs aux manœuvres qui pourraient être faites sur le contenu du Décret de 65 pour supprimer cette prérogative aux CCOPA.

Autre point de désaccord exprimé au DRH : la proposition de sortir du Décret de 65 toutes les références aux Primes, en les regroupant toutes dans un nouveau Décret spécifique sur le régime indemnitaire des OPA. La Prime d'ancienneté et d'expérience font partie intégrante du salaire des OPA et non de leur régime indemnitaire ! Elles correspondent aux échelons des grilles des fonctionnaires. Ce ne sont pas des Primes « banales », les inscrire comme du « RI » aura des conséquences importantes, dans le cadre d'une possible fonctionnarisation, pour l'homologie de salaire. Même vigilance sur la prime de rendement, car comptabilisée pour la pension.

M. CLÉMENT nous a de nouveau dit que la porte de la fonctionnarisation n'était pas fermée. Nous devons donc rester vigilants sur la stratégie qui pourrait être menée par l'Administration en nous enlevant quelques belles plumes avant de nous proposer cette possibilité.

D'ailleurs, c'est bien pour prendre le recul et la réflexion nécessaire que **FORCE OUVRIÈRE** a demandé l'arrêt de la réunion (il était midi passé) avant d'aborder le chapitre sur la modification du Régime indemnitaire. Le sujet est bien trop important dans ce dossier pour qu'on l'aborde en regardant la montre.

FORCE OUVRIÈRE a également vivement réagi sur la volonté de l'administration de réécrire l'article 4 sur les CCOPA. Pour le moment l'article ne nous a pas été présenté, il est en cours de rédaction. Mais nous craignons que la DRH, sous le joug de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique) en profite pour retirer les promotions des prérogatives des CCOPA. Et ce n'est pas la réaction dubitative du DRH qui rassure sur ce sujet, mais donne raison à FORCE OUVRIÈRE sur ses craintes...

COLLÈGE OPA

Nous avons également exprimé notre étonnement sur la générosité de rédaction avec laquelle l'Administration a inscrit les règles et modalités d'organisation concernant les procédures des entretiens professionnels, de discipline et de licenciement...mais apparemment, c'est pour donner « plus de droits aux OPA »...c'est à se demander comment ils ont réussi à s'en sortir depuis 56 ans, avec leur simple Décret...

FORCE OUVRIÈRE a également demandé l'amélioration de la situation Administrative des OPA, notamment avec la possibilité qu'ils bénéficient du « détachement », à l'instar des fonctionnaires. L'Administration est dubitative sur cette possibilité mais nous apportera une réponse sur notre demande lors d'une prochaine réunion.

En marge du sujet à l'ordre du jour, et suite à des questions **FORCE OUVRIÈRE**, le DRH nous a fait part des informations suivantes :

- + Tout comme les services de notre DRH, les cabinets des ministres soutiennent la fonctionnarisation des OPA,
- + La version 2 de transposition de la nouvelle grille des OPA dans les textes portant transfert des OPA des Parcs dans les Collectivités est en cours d'examen par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales)
- + La cartographie actuelle des CCOPA des DREAL ne sera pas changée pour 2022,
- + Les OPA sont toujours dans l'impossibilité de recueillir des informations sur leurs cotisations retraites sur le site de l'ENSAP, comme peuvent le faire les fonctionnaires. Le DRH est en cours de discussions sur le sujet avec le FSPOEIE et espère aboutir.
- + Pour palier le problème récurrent du pied de grille OPA payé sous le SMIC, l'Administration souhaite fusionner les Ouvriers de niveau 1 avec les Ouvriers de niveau 2.

Comme exprimé dans notre déclaration préalable, faute de reprise des recrutements, FORCE OUVRIÈRE attendait une orientation ferme vers la fonctionnarisation, avec des annonces fortes de moyens pour des réévaluations de rémunération permises par un budget spécifique. Cela permettrait une juste homologation salariale avec les catégories des grilles techniques des fonctionnaires du Ministère, en vue d'une fonctionnarisation.

Les négociations continuent sur le volet statutaire OPA, une réunion est déjà prévue avant les vacances d'été. La délégation FORCE OUVRIÈRE continuera à y tenir toute sa place pour défendre les droits de tous les OPA.

**COMPTEZ SUR FORCE OUVRIÈRE
POUR DÉFENDRE
L'AVENIR DE TOUS LES OPA**